



Conseil économique et social

Distr. générale
13 août 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique

Commission africaine de statistique

Sixième réunion

Addis-Abeba, 1^{er} – 4 octobre 2018

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires

Le renforcement des capacités statistiques en Afrique

Table des matières

I. Contexte.....	2
II. Cadres stratégiques pour la statistique.....	3
A. Echelon national.....	3
1. Présentation des résultats	3
2. Principales difficultés.....	4
3. Enseignements tirés.....	5
4. Solutions	5
B. Echelon sous-régional	5
1. Présentation des résultats	6
2. Principales difficultés.....	7
3. Enseignements tirés.....	7
4. Solutions	7
C. Echelon régional.....	7
1. Présentation des résultats	8
2. Principales difficultés.....	8
3. Enseignements tirés.....	8
4. Solutions	8
III. Evaluation des capacités dans le domaine des statistiques.....	9
1. Présentation des résultats	9
2. Principales difficultés.....	10
3. Enseignements tirés.....	10
4. Solutions	11
IV. Offre en matière de renforcement des capacités	11
1. Présentation des résultats	11
2. Principales difficultés.....	12
3. Enseignements tirés.....	12

* E/ECA/STATCOM/6/1.

4. Solutions	12
V. Travaux méthodologiques	13
Les indicateurs de développement de la statistique	13
Organisations de la société civile et statistiques	13
VI. Recommandations	14
Programmes et Stratégies de statistiques à l'échelon national	14
Les programmes et les stratégies en matière de statistiques à l'échelon national	14
L'évaluation des capacités statistiques	15
L'offre en matière de capacités statistiques	15
Les méthodologies	15
VII. Recommandations à l'endroit de la Commission	15

I. Contexte

1. Malgré l'amélioration du système statistique africain au cours de ces dernières années, la disponibilité de statistiques de bonne qualité demeure un problème dans la plupart des pays du continent en raison de la vulnérabilité de leurs systèmes statistiques.

2. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et les partenaires de développement soutiennent le renforcement des capacités des États membres dans le domaine de la statistique. Elle établit régulièrement des rapports sur cette activité sur le continent. Le dernier rapport a été approuvé en septembre 2016, à la cinquième session de la Commission africaine de statistique. Il a été suivi d'un autre rapport¹ plus récent sur le développement de la statistique à l'échelon régional qui a été soumis à la Commission africaine de statistique, à sa quarante-neuvième session tenue en mars 2018.

3. Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement du renforcement des capacités en statistique en Afrique pour la période 2016-2018 et traite des réalisations, des principaux défis et enseignements tirés. Il porte sur les aspects ci-après :

a) Le point sur les cadres stratégiques pour les statistiques, aux échelons national, sous-régional et régional ;

b) L'évaluation des capacités - le rapport examine les besoins en données à l'échelon national dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Programme 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 : *l'Afrique que nous voulons*. Les informations portent essentiellement sur des études théoriques et documentaires réalisées par le Centre africain pour la statistique et sur les rapports facultatifs établis par les pays ;

c) L'offre en matière de compétence : cette section est essentiellement consacrée au rôle joué par les centres de formation en statistique dans le renforcement de la capacité du personnel des systèmes de statistiques nationaux ;

d) Les travaux méthodologiques : en ce qui concerne la mesurabilité des capacités statistiques dans les pays africains, le rapport présente un nouvel outil, dénommé indicateurs de développement statistique, mis au point par la CEA ainsi qu'un manuel sur le rôle des organisations de la société civile dans les processus statistiques ;

¹ Voir le Conseil économique et sociale « Rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique » (E/CN.3/2018/9, 1^{er} décembre 2017)

e) La conclusion et les points à examiner : le rapport se termine par une série de propositions de recommandations formulées à l'attention de la Commission et une série de décisions que l'institution doit prendre.

II. Cadres stratégiques pour la statistique

4. La stratégie globale en matière de statistiques récemment approuvée, à savoir la stratégie révisée pour l'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026, comporte trois niveaux - régional, sous-régional et national - dont le but est d'orienter les activités statistiques. Cette section présente les réalisations, les principaux défis et enseignements tirés du développement des capacités statistiques dans le cadre de la Stratégie nationale de développement des statistiques, des programmes statistiques régionaux ou des cadres stratégiques et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.

A. Echelon national

5. Cette partie examine les résultats obtenus par les institutions panafricaines et d'autres partenaires après avoir encouragé l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique ou d'activités similaires en Afrique. Elle met en exergue les enseignements tirés des évaluations de l'exécution de cette stratégie par les institutions panafricaines et les autres partenaires.

1. Présentation des résultats

6. Les institutions africaines, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ont soutenu la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le développement de la statistique à l'échelon national. Au nombre des pays ayant bénéficié de cet appui figurent le Bénin, le Botswana, le Malawi et le Tchad. Plusieurs institutions, agences et partenaires, dont les programmes des Nations Unies, la Banque mondiale et les partenaires bilatéraux, ont également apporté leur contribution.

7. La Banque mondiale a contribué au renforcement des systèmes statistiques nationaux dans certains pays, dont le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, Madagascar, la République démocratique du Congo, le Sénégal et la Sierra Leone. Cet appui a été fourni à travers deux projets, à savoir, le Fonds catalytique du Statistics for Results Facility et le Programme de renforcement des capacités statistiques. La Banque mondiale aide également les communautés économiques régionales (la Communauté de l'Afrique de l'Est, par exemple) à mettre en œuvre leur programme régional de statistiques.

8. Les programmes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a aidé certains pays, dont Madagascar, à réviser leur cadre juridique et institutionnel. Par ailleurs, le PNUD a soutenu le travail réalisé sur plusieurs indicateurs, notamment l'établissement de rapports sur l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) à l'échelon national.

9. En 2016, l'Union africaine a lancé la mise en œuvre du Programme statistique panafricain pour la période 2016-2019 avec l'appui de l'Union européenne. L'évaluation par les pairs organisée par le Programme avait pour principal objectif de contribuer à l'amélioration du système statistique africain pour ce qui est de l'intégrité, de l'indépendance et de la reddition de compte. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et le Partenariat statistique au service du

développement au XXI^e siècle ont prévu de faire évaluer par les pairs, 14 pays en 2018 et deux, en 2019, en collaboration avec la CEA. Le programme a en outre renforcé les capacités statistiques des pays et des communautés économiques régionales dans plusieurs domaines, dont les statistiques des migrations, la migration vers le système de comptabilité nationale de 2008 et la compilation des statistiques du commerce et du travail ainsi que des statistiques sur la gouvernance et la paix.

10. L'Union européenne (UE) appuie le renforcement des mécanismes institutionnels dans les domaines de la production, de la diffusion et de l'exploitation des statistiques dans les pays cibles. Ainsi, la Guinée a bénéficié d'un soutien pour la production de statistiques administratives courantes à l'appui des processus de prise de décision, en particulier en ce qui concerne le secteur social, la décentralisation, la justice et la sécurité.

11. Dans le cadre du Plan d'action pour l'Afrique de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, la Banque africaine de développement (BAD) a fourni à 24 pays une assistance technique pour l'élaboration de leur plan stratégique.

12. Dans le domaine de l'information géospatiale, la CEA a mis en œuvre, en collaboration avec les partenaires, un certain nombre de mesures visant à promouvoir le développement de l'infrastructure de données spatiales. Ces initiatives ont permis de sensibiliser davantage les parties prenantes et favorisé la formulation de politiques et de stratégies pour la région. Elles ont par ailleurs encouragé la prise en compte des politiques de géoinformation dans d'autres stratégies nationales des États membres et conduit au développement de l'infrastructure régionale africaine de données spatiales.

13. La CEA a établi un rapport détaillé sur l'état de préparation des pays pour le Programme mondial sur les recensements de la population et des logements de 2020 et élaboré une matrice indiquant les ensembles de données géospatiales nécessaires au suivi et à la réalisation des ODD. En outre, le projet sur les limites administratives de deuxième niveau a été actualisé à la suite des travaux réalisés par la CEA dans huit pays, en collaboration avec les organismes nationaux de cartographie.

14. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement des statistiques a permis à la plupart des pays africains d'améliorer la gouvernance de leurs statistiques, notamment en mettant en place des cadres juridiques pour les activités statistiques. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie dans de nombreux pays, des efforts sont entrepris pour produire des statistiques qui respectent les normes internationales.

15. Dans bon nombre de ces pays, les progrès accomplis dans le domaine de la production de données statistiques sont entravés par de multiples difficultés qui ont pour noms : notamment la mobilisation insuffisante des ressources financières, faibles capacités des ressources humaines et manque de moyens techniques (surtout dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)).

16. S'agissant du renforcement de la diffusion des statistiques et la promotion de la culture de l'exploitation des données statistiques, il y a eu très peu de réalisations faute de stratégie de diffusion.

2. Principales difficultés

17. Au nombre des principaux goulets d'étranglement qui entravent le développement des statistiques à l'échelon national figurent :

a) La mauvaise coordination avec l'équipe chargée de la Stratégie nationale de développement des statistiques ;

- b) La faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes statistiques et la stratégie ;
- c) Le manque d'initiative au sein du bureau des statistiques à l'échelon national ;
- d) L'insuffisance des ressources techniques et humaines au sein des ministères d'exécution ;
- e) La non-prise en compte systématique des statistiques comme secteur autonome dans les plans nationaux de développement. Seuls quelques pays, dont l'Ouganda, y sont parvenus.

3. Enseignements tirés

18. L'analyse des rapports de mise en œuvre ou d'évaluation de la Stratégie nationale de développement des statistiques révèle un taux de mise en œuvre en grande partie perfectible. À cet égard, les enseignements retenus sont les suivants :

- a) La Stratégie devrait être assortie d'un solide mécanisme de suivi et d'évaluation et faire l'objet de rapports d'activité annuels ;
- b) Un programme annuel de statistiques fondé principalement sur la Stratégie devrait être élaboré ;
- c) La capacité de l'équipe nationale de coordination du système statistique devrait être renforcée pour permettre une coordination efficace et efficiente ;
- d) Les statistiques devraient être considérées comme un secteur autonome dans les plans de développement nationaux ;
- e) Le système national de statistiques devrait élaborer des stratégies pour mobiliser des ressources pérennes aux fins de la mise en œuvre des programmes de statistiques.

4. Solutions

19. Plusieurs programmes et activités ont été mis en œuvre au cours des deux années écoulées pour remédier aux principaux problèmes recensés. Ces programmes et initiatives sont les suivants :

- a) Depuis janvier 2017, le Centre africain pour la statistique met en œuvre un programme de production de statistiques et de données fiables en vue de renforcer les capacités statistiques des pays africains pour leur permettre, d'une part, de mesurer et de suivre l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 et d'autres programmes et, d'autre part, d'établir les rapports y afférents aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits. Ce programme permet d'accroître la capacité des pays à améliorer les environnements institutionnels des statistiques, de renforcer la capacité d'améliorer les processus de production statistique dans le but de répondre aux besoins croissants de données dans plusieurs domaines statistiques et de mesurer et de suivre les indicateurs ainsi que les cibles dans de nouveaux domaines ;
- b) Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle a organisé trois ateliers de formation sous-régionaux dans le but d'améliorer et de renforcer l'esprit de décision, la gouvernance et les capacités de coordination des responsables au sein des bureaux de statistique.

B. Echelon sous-régional

20. Les communautés économiques régionales sont de plus en plus conscientes de la nécessité de disposer d'une vision et d'une stratégie globales

pour mettre en place un système statistique régional. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont élaboré une stratégie ou un programme régional se rapportant aux statistiques. Ces stratégies ou programmes régionaux visent un objectif commun, à savoir fournir des statistiques de grande qualité pour non seulement contribuer à la formulation des politiques régionales, mais également suivre et évaluer les critères de convergence ainsi que le processus d'intégration.

1. Présentation des résultats

21. Le programme de statistiques du COMESA pour la période 2017-2020 vise à améliorer à harmoniser la production de données statistiques et à renforcer la capacité du secrétariat et des bureaux nationaux de statistique. Le programme a permis aux États membres de renforcer leurs capacités de produire des statistiques sur le commerce extérieur et d'harmoniser les statistiques du commerce de marchandises, conformément aux normes internationales et aux décisions du Conseil des ministres du COMESA. Au nombre des autres domaines ayant fait l'objet de soutien figurent l'indice des prix à la consommation harmonisée, les statistiques sur les infrastructures, les statistiques de l'environnement, les statistiques sur les investissements étrangers directs et les statistiques relatives au programme de comparaison internationale.

22. Le premier plan de développement des statistiques régionales de la CAE pour les périodes 2012-2013 et 2016 -2017 était axé sur l'harmonisation des statistiques et la production de statistiques précises et actualisée en vue d'éclairer les processus de développement national et d'intégration régionale. La mise en œuvre du plan s'est soldée par un certain nombre de réalisations, notamment l'établissement d'une politique statistique régionale, la création d'un bureau de statistiques de la CAE et l'élaboration, l'harmonisation et la diffusion des statistiques communautaires, le renforcement des capacités en statistiques économiques et l'indice de prix à la consommation. Le second plan de développement des statistiques régionales couvre les périodes 2017-2018 et 2021-2022 et est arrimé à la cinquième Stratégie de développement de la CAE. Il vise à élargir et à renforcer la production de statistiques communautaires de haute qualité et harmonisées, à faciliter l'accès aux statistiques communautaires et leur utilisation et à renforcer les capacités statistiques dans les domaines prioritaires que sont les comptes nationaux, les statistiques agricoles, les statistiques sur la pauvreté, les enquêtes auprès des ménages, les statistiques commerciales, les statistiques financières et les statistiques des prix.

23. La Stratégie régionale de la CEEAC pour le développement des statistiques sert de cadre à la prise en compte des réalités et des spécificités de ses États membres en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de statistiques. Dans ce cadre, le règlement sur la collecte et le traitement des statistiques du commerce extérieur ainsi qu'un plan d'action régional pour les statistiques de l'environnement ont été adoptés et les capacités de collecte et de traitement des statistiques de l'environnement des États membres ont été renforcées.

24. L'appui de la CEDEAO aux États membres, au titre du programme statistique régional pour la période 2014-2018 couvre plusieurs domaines. Il s'agit notamment de l'harmonisation des statistiques des finances publiques, du soutien à l'adoption des tableaux des opérations financières du gouvernement, des statistiques du commerce extérieur, de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Les activités de renforcement des capacités ont également porté sur les statistiques du commerce international des marchandises et de l'environnement.

25. La stratégie régionale de la SADC relative au développement des statistiques pour la période 2013-2018 a pour objectifs de sensibiliser à l'importance du rôle des statistiques, de promouvoir son utilisation accrue et de renforcer les capacités dans le domaine de la production de statistiques et d'accroître la durabilité des systèmes d'information statistique au sein de la région, conformément aux meilleures pratiques et aux normes internationales.

2. Principales difficultés

26. La mise en œuvre des programmes ou stratégies sous-régionaux de statistiques présentés ci-dessus se heurte à plusieurs problèmes, notamment :

a) Le caractère insuffisant et éphémère des capacités statistiques permettant de coordonner les activités au sein des unités de statistique de certaines communautés économiques régionales. À titre d'exemple, le secrétariat de la CAE n'a créé qu'un seul poste au sein de son département des statistiques ;

b) La pénurie de statisticiens ayant une expertise et des compétences dans des domaines spécialisés tels que la comptabilité nationale et les statistiques de l'agriculture ;

c) L'absence d'un cadre juridique régissant le système statistique à l'échelon sous-régional.

3. Enseignements tirés

27. À l'échelon sous-régional, les meilleures pratiques peuvent s'inspirer d'un certain nombre d'initiatives :

a) Accorder la priorité à la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre les programmes statistiques. À cet effet, il conviendrait de mener des activités pour familiariser davantage les décideurs et autres parties prenantes aux statistiques ;

b) Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation approprié pour la mise en œuvre efficace des programmes de statistiques ;

c) Multiplier les programmes de formation aux questions de développement pour renforcer les compétences du personnel et améliorer les conditions de travail afin de remédier au problème que constitue la forte rotation du personnel.

4. Solutions

28. Les autorités régionales devraient trouver des solutions aux problèmes suivants : la faiblesse du cadre législatif relatif aux statistiques, capacités humaines et statistiques limitées et l'insuffisance de ressources financières allouées aux statistiques.

C. Echelon régional

29. Le principal objectif de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 est d'harmoniser les statistiques produites en Afrique afin d'orienter le programme d'intégration régionale, ainsi que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 et les cinq domaines prioritaires (High 5) des piliers de l'Agenda de transformation de l'Afrique. La Stratégie repose sur les quatre thèmes stratégiques suivants : a) la production de statistiques de bonne qualité pour l'Afrique ; b) la coordination de la production de statistiques de bonne qualité pour l'Afrique c) le renforcement des capacités institutionnelles durables du système statistique africain et d) la promotion d'une culture de prise de décision de qualité.

30. La Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et les documents y afférents ont été élaborés à la suite d'un vaste processus de consultation

auquel ont participé tous les pays africains, les communautés économiques régionales et les partenaires de développement. Ces documents ont été également révisés et actualisés par les institutions panafricaines. La Stratégie a été approuvée, en mars 2017, par le Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique. Le Sommet africain des chefs d'État et de gouvernement a adopté la stratégie en janvier 2018.

1. Présentation des résultats

31. Bien que la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 ait été adoptée récemment, certains groupes techniques spécialisés, créés au cours de la première génération de la stratégie, ont poursuivi leurs activités au cours des deux dernières années, notamment les travaux sur la paix et la sécurité des États, le Groupe africain sur la formation statistique, les statistiques financières et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La capacité des pays et des communautés économiques régionales à prendre en compte cette Stratégie dans leur stratégie nationale et régionale de développement des statistiques a été renforcée. À cet égard, des directives ont été élaborées.

2. Principales difficultés

32. Plusieurs problèmes sont susceptibles d'entraver la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 à l'échelon national. Il s'agit des questions relatives aux politiques et à la sécurité, notamment le manque de volonté politique, la difficulté à financer les opérations statistiques, l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité, le manque de compétences techniques et la mauvaise utilisation des nouvelles technologies de l'information pour la production de statistiques.

3. Enseignements tirés

33. La révision et l'actualisation de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique ont permis de tirer les principaux enseignements ci-après :

a) La mise en œuvre de la stratégie sera fortement compromise en l'absence d'un mécanisme de coordination assorti de rôles et de responsabilités bien définis pour chaque partie prenante, à tous les niveaux (tant aux niveaux national, continental et international qu'au niveau des communautés économiques régionales) ;

b) Le système statistique africain sera à court de ressources pour mettre en œuvre la Stratégie pour la période 2017-2026 sans une volonté politique claire et soutenue à tous les niveaux de prise de décision ;

c) Le système statistique africain ne sera pas en mesure de produire des données statistiques de qualité suffisante pour répondre aux besoins de développement du continent tant que l'accent ne sera pas mis sur l'exploitation des données administratives ainsi que sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, la création de registres d'entreprises et de la population et l'adaptation de la production statistique à la structure de l'économie et l'élargissement de la couverture des statistiques afin de prendre en compte tous les aspects du développement.

4. Solutions

34. Compte tenu des principaux problèmes qui se posent à l'échelon régional, les solutions immédiates qui s'imposent sont les suivantes : mobiliser des ressources financières suffisantes pour la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 et promouvoir une coordination étroite entre tous les acteurs engagés dans le développement statistique sur le continent.

III. Evaluation des capacités dans le domaine des statistiques

35. L'état d'avancement du renforcement des capacités statistiques aura une incidence sur les processus de contrôle et de suivi mis en œuvre pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation du programme de développement et déterminera le succès de la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063. Cette partie du rapport examine les principales difficultés et les enseignements tirés relativement aux capacités à renforcer afin de répondre à la demande de données au titre des deux agendas.

36. Pour étudier les besoins en capacités statistiques, la CEA a demandé, en juillet 2018, aux États membres de transmettre volontairement des données pour valider la méthodologie des indicateurs de développement statistique. Onze bureaux nationaux de statistique ont fourni des données indiquant les dimensions du développement qu'il convient de privilégier. Les dimensions pour lesquelles il n'y a pas eu de résultats satisfaisants en matière de développement (c'est-à-dire la demande de données) sont : l'existence et l'utilisation d'outils d'assurance de la qualité des données, le financement, la programmation et la diffusion des statistiques.²

1. Présentation des résultats

37. Malgré leur caractère durable, les ODD doivent être lancés et pris en compte à l'échelon national. À cet égard, plusieurs pays africains ont mis en œuvre les activités ci-après :

a) Encouragement à l'appropriation en prenant en compte ces objectifs grâce à l'adoption d'une approche multisectorielle ou participative³ - au Bénin, au Botswana, en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, au Maroc, au Nigéria et au Togo, par exemple ;

b) Élaboration d'un cadre national de développement durable pour permettre l'intégration des indicateurs de l'objectif dans la vision nationale, les plans et les politiques de développement nationaux et l'harmonisation avec ceux-ci. Ainsi, ce cadre a été élaboré au Bénin, au Botswana, en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, au Maroc, au Nigéria, en Ouganda, en Sierra Leone et au Togo ;

c) Mise en place en place un mécanisme institutionnel pour coordonner efficacement les objectifs afin de suivre les données et les progrès (au Botswana, par exemple).

38. Depuis 2016, le Forum politique de haut niveau sur le développement durable a invité les pays à présenter les résultats obtenus relativement à l'atteinte de certains objectifs de développement durable. En 2016, six pays africains (Égypte, Madagascar, Maroc, Sierra Leone, Ouganda et Togo) se sont soumis à cet exercice et ont présenté leurs expériences en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

39. Sept autres pays africains (Bénin, Botswana, Éthiopie, Kenya, Nigeria, Togo et Zimbabwe) ont volontairement présenté leurs rapports nationaux lors de la session de 2017 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. La session de 2018 dudit Forum est prévue pour le mois de juillet et aura pour objectif, l'examen de l'état d'avancement de la réalisation des ODD

² Les pays pilotes sont : Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, l'Égypte, Éthiopie, Mali, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone et Togo.

³ Cette approche prend en compte l'ensemble des acteurs, à savoir les gouvernements, le secteur privé, les organisations de la société civile, les universitaires, les chefs traditionnels, les médias et les partenaires de développement internationaux, dont ceux des Nations-Unis.

dans 11 autres pays africains (Bénin, Cabo Verde, Congo, Egypte, Guinée, Mali, Namibie, Niger, Sénégal et Togo).

40. La CEA a mené une étude sur les indicateurs économique des ODD en 2017 et a recensé les meilleures pratiques ci-après :

a) Le renforcement institutionnel des systèmes statistiques nationaux ; b) le renforcement et le développement des capacités techniques ; c) l'amélioration de la collecte et du traitement des données et d) l'adoption des normes internationales dans les domaines des statistiques et des nouvelles technologies.⁴

2. Principales difficultés

41. Les rapports établis par les pays ont mis en lumière les problèmes ci-après en ce qui concerne les données nationales :

a) Des lacunes au niveau sectoriel, notamment l'absence de données ventilées ou leur insuffisance, par exemple au Botswana, en Égypte, au Kenya, en Sierra Leone et au Zimbabwe ;

b) Le manque de capacité pour évaluer des secteurs particuliers tels que l'économie informelle, en Égypte et au Zimbabwe par exemple.

42. Les principaux problèmes concernant le renforcement des capacités en matière de statistiques sont les suivants :

a) Un suivi et une évaluation inadéquats des programmes nationaux, notamment ceux portant sur les indicateurs de développement durable⁵ et qui ont des effets négatifs sur la qualité des données et le respect des délais (au Botswana, à Madagascar, au Togo et au Zimbabwe, par exemple) ;

b) Le manque de ressources financières (au Bénin, au Botswana, en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria et au Togo, par exemple) ;

c) Le manque de personnel pour réaliser des entrevues assistées par ordinateur pour la collecte de données.

43. Parmi les autres défis recensés à l'issue de l'enquête de la CEA sur les indicateurs économiques figurent :

a) Les problèmes institutionnels, en particulier la coordination insuffisante entre les bureaux statistiques nationaux et les ministères d'exécution ;

b) Les problèmes de capacités techniques au sein des bureaux, notamment le manque de personnel et fort taux de rotation du personnel ;

c) Les problèmes de collecte et de traitement de données, notamment l'insuffisance des sources de données ainsi que leur caractère inadéquat et inaccessible ;

d) Les problèmes liés au respect des normes internationales aux statistiques et à l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier l'incohérence dans l'application des normes.

3. Enseignements tirés

44. Les principaux enseignements tirés des rapports présentés volontairement au Forum politique de haut niveau en 2016 et 2017 sont les suivants :

⁴ Voir Economic Commission for Africa, *Report on Economic Indicators of the Sustainable Development Goals in Africa: Data Gaps, Challenges, and Best Practices* (Mai 2018).

⁵ Il s'agit du problème de déficit de données, c'est-à-dire lorsque les enquêtes sont réalisées tous les cinq ou 10 ans, par exemple.

a) L'adoption d'une approche multisectorielle pour renforcer la mise en œuvre des politiques de l'Agenda 2030, par exemple au Botswana et en Égypte ;

b) Le succès de la mise en œuvre du programme national de développement et de l'Agenda 2030 est subordonné à la résolution des problèmes de capacités humaines et institutionnelles et à l'existence d'un cadre institutionnel solide et de mécanismes de responsabilisation ;

c) Les indicateurs devraient faire l'objet d'une présentation simple pour permettre aux citoyens de les comprendre et aux médias de les utiliser ;

d) Des partenariats mondiaux et nationaux efficaces sont donc essentiels pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

4. Solutions

45. Pour combler ces lacunes, il faut que les autorités nationales et les partenaires de développement renforcent les mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation, élaborent des méthodes innovantes de mobilisation des ressources et investissent davantage dans le renforcement des capacités, notamment pour améliorer la méthodologie de ventilation des données surtout dans le secteur informel où elles sont difficiles à mesurer.

IV. Offre en matière de renforcement des capacités

46. Les centres de formation en statistique ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre du programme de développement et dans l'atteindre les ODD en donnant au personnel la possibilité d'acquérir les connaissances statistiques nécessaires et de les actualiser.

47. Les centres de formation statistique ne se contentent plus de délivrer des diplômes de formation de base. Certains collaborent étroitement avec les systèmes statistiques nationaux pour remédier à la pénurie de ressources humaines, en particulier dans les ministères d'exécution. À cette fin, les partenariats entre ces centres et les systèmes de statistiques nationaux doivent être renforcés pour, d'une part, recycler les statisticiens dans des domaines statistiques spécifiques et nouveaux et, d'autre part, renforcer les capacités des agents des ministères sectoriels dans le domaine de la production de ces statistiques.

1. Présentation des résultats

48. L'Institut de formation et de recherche démographique appuie la mise en œuvre du cycle du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 dans ses États membres, notamment les pays francophones, dans les domaines de l'assurance qualité, tout au long du processus de renforcement des capacités des experts nationaux, d'élaboration du document de projet sur le recensement de la population et du logement, de mise au point des outils d'analyse et d'établissement des rapports thématiques.

49. L'Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée de l'Afrique centrale a signé des accords de coopération bilatéraux avec certains pays, dont le Cameroun et le Tchad, pour renforcer les capacités du personnel, en particulier celui des ministères, des services et des organismes.

50. Le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est a, en collaboration avec l'Agence italienne pour la coopération au développement, organisé à titre gracieux, au cours de l'année académique 2017-2018, des formations spécialisées de courte durée sur des sujets tels que le Big Data, les comptes nationaux, les statistiques économiques et les statistiques relatives aux relations économiques internationales.

51. En 2018, il y a également eu, à l'échelon national, une collaboration avec la Fondation pour la recherche économique et sociale pour conçu un programme de formation dans le domaine de la gestion des données et de l'application pratique de la planification stratégique grâce à l'utilisation des bases de données et d'indicateurs du secteur public en République-Unie de Tanzanie. Le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est travaille également sur l'adaptation de ses programmes académiques aux besoins des pays membres.

2. Principales difficultés

52. Les principales difficultés rencontrées par la plupart des centres de formation statistique, membres du Groupe africain sur la formation statistique, sont les suivantes :

a) Un plaidoyer insuffisant en faveur des programmes de formation sur les statistiques officielles ; un déficit de personnel enseignant local qui se traduit par un faible taux d'inscription auxdits programmes et une pénurie de matériel didactique ;

b) Un financement insuffisant tout comme l'appui budgétaire des pouvoirs publics à la formation ;

c) La rigidité des programmes d'études qui ne tiennent pas compte de la nature dynamique des statistiques officielles et ne se conforment guère aux prescriptions relatives à l'accréditation ;

d) L'accès limité du personnel des bureaux statistiques nationaux à la formation en ligne et une formation pratique insuffisante.

3. Enseignements tirés

53. Les principaux enseignements tirés des activités des membres du Groupe africain sur la formation statistique sont les suivants :

a) Il faut sensibiliser davantage à l'importance des statistiques officielles et à la nécessité de disposer de bureaux de statistiques nationaux dotés du personnel adéquat plutôt que de statisticiens ayant reçu une formation théorique ;

b) Les centres de formation en statistique doivent trouver des moyens d'accroître leurs revenus en diversifiant les sources de revenu, notamment en faisant de la recherche, en proposant des services de consultation et en sollicitant l'assistance des partenaires de développement ;

c) Il faudrait élaborer davantage de programmes de courte durée pour tenir compte du caractère dynamique des statistiques officielles et des formations qu'elles nécessitent ;

d) Il faut renforcer les cadres de suivi et d'évaluation ;

e) L'exemple de l'Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée de l'Afrique centrale, qui est financé par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, est un exemple de longévité, dont d'autres centres devraient s'inspirer.

4. Solutions

54. Les solutions proposées sont les suivantes :

a) Accroître la sensibilisation à l'importance du capital humain dans la production de statistiques de bonne qualité ;

b) Octroyer le statut diplomatique à la plupart des centres de formation en statistiques peut aider ces structures à obtenir un soutien international et à mettre en œuvre des programmes agréés à l'échelon international ;

c) Encourager des partenariats avec d'autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux permettra d'obtenir des fonds ou trouver des experts pour former des étudiants ;

d) Renforcer et élargir les réseaux afin de permettre aux étudiants et au personnel d'acquérir une expérience pratique et d'améliorer leurs connaissances dans le domaine des statistiques officielles et agricoles.

V. Travaux méthodologiques

Les indicateurs de développement de la statistique

55. Il existe de nombreux projets et initiatives, dont ceux de la Banque mondiale et du Partenariat en statistiques au service du développement au XXI^e siècle, qui s'attachent à évaluer les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités statistiques. Lors de la troisième réunion de la Commission africaine de la statistique, la CEA a présenté un rapport sur le développement de l'Indice africain de développement social. Au cours de cette réunion, il a été recommandé de revoir la méthodologie de l'Indice avec l'appui du comité technique. En réponse à cette recommandation, la CEA a revu la méthodologie.

56. La nouvelle mouture de l'Indice africain du développement social est appelée « Indicateurs de développement statistique » ou IDStat, 6 pour souligner sa portée mondiale. Cette évolution permettra à d'autres régions autres que l'Afrique d'adopter cette méthodologie. En conséquence, certains partenaires de développement et parties prenantes, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et la Fondation Mo Ibrahim, ont adopté ces indicateurs.

57. Les indicateurs de développement statistique ont été approuvés à la cinquième réunion de la Commission africaine de la statistique, tenue en décembre 2016. Au cours de cette réunion, des organisations panafricaines et des pays africains ont été invités à mettre en place des mécanismes institutionnels à l'échelle continental pour soutenir la mise en œuvre de l'Indice sur le continent africain. À la suite de cette recommandation, la CEA a élaboré un manuel et mis au point un logiciel. Ces deux produits n'ont pas encore été expérimentés par les États membres.

58. L'engagement des organisations panafricaines et des pays africains s'avère nécessaire pour non seulement mettre en place des mécanismes institutionnels à l'échelle continental et, mais également mobiliser des ressources afin d'appuyer la mise en œuvre des indicateurs de développement statistique.

Organisations de la société civile et statistiques

59. Dans le cadre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026, il y a une réflexion sur le rôle des organisations de la société civile dans la plupart des activités statistiques, notamment l'établissement d'une étroite collaboration avec les fondations, les organisations de la société civile, les partenaires et les utilisateurs. Cette réflexion porte également sur la participation de ces acteurs aux groupes techniques spécialisés en qualité de membres et leur reconnaissance en tant que nouveaux utilisateurs des statistiques officielles. La CEA a élaboré, en 2017,

⁶ Voir le Conseil économique et social et l'Union africaine, « Mesure des progrès dans le développement statistique en Afrique » (E/ECA/STATCOM/5/8, 14 Novembre 2016).

un manuel sur le rôle des organisations de la société civile dans les procédés d'étude statistique afin d'améliorer le champ d'application matériel des statistiques officielles. Le manuel donne une idée plus claire des partenariats éventuels entre les organisations de la société civile et les statisticiens officiels, ainsi que des difficultés et des opportunités qu'ils offrent.

60. Les principales difficultés auxquelles se heurtent les organisations de la société civile et les statistiques sont : le manque d'actions de plaidoyer en vue d'améliorer l'intégration des données fournies par les organisations de la société civile dans les systèmes statistiques nationaux, leur coordination et leur diffusion et l'absence de mécanismes d'intégration et de coordination desdits systèmes.

VI. Recommandations

61. Les mesures ci-après sont recommandées :

Programmes et Stratégies de statistiques à l'échelon national

- La stratégie nationale pour le développement des statistiques devrait être intégrée dans les plans nationaux de développement et un financement durable devrait être mis à disposition pour le développement des capacités en matière de statistiques.
- Des stratégies nationales de développement durable devraient être élaborées et des rapports annuels sur la mise en œuvre, établis.
- La législation sur les statistiques devrait être alignée sur les principes fondamentaux des statistiques officielles et sur la Charte africaine de la statistique ; la coordination des systèmes statistiques nationaux devrait être renforcée à tous les niveaux et les systèmes de données administratives sectoriels devraient être élaborés et faire office de principales sources de production des statistiques.
- Il faudrait intégrer la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 dans la Stratégie nationale de développement de la statistique et accroître la sensibilisation à la première stratégie.
- La production de statistiques sur l'environnement devrait être renforcée.
- Les bureaux nationaux de statistique devraient procéder à des recensements réguliers et opportuns de la population et du logement, et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil devraient être améliorés.

Les programmes et les stratégies en matière de statistiques à l'échelon national

- Les communautés économiques régionales devraient renforcer leurs capacités statistiques et veiller à assurer une coordination effective des systèmes statistiques nationaux dans la sous-région.
- La Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026 devrait être intégrée dans les stratégies sous-régionales de développement de la statistique.

L'évaluation des capacités statistiques

- Les bureaux statistiques nationaux devraient mettre en place un comité chargé de recenser les besoins en matière de capacités.
- Les systèmes statistiques nationaux devraient cartographier les indicateurs qui sont adaptés aux principaux programmes.

L'offre en matière de capacités statistiques

- Des mécanismes de financement durables devraient être mis en place pour les centres de formation en statistiques et une sensibilisation aux programmes proposés par ces centres, en plus du renforcement des capacités de leur personnel.
- Une stratégie de ressources humaines concernant le système statistique national devrait être élaboré pour attirer et retenir les statisticiens.
- Un cours complet sur la gestion des systèmes de statistiques devrait être élaboré, ainsi que l'encadrement de jeunes statisticiens (par exemple, formation de formateurs).

Les méthodologies

- Demander aux autres organisations panafricaines de s'engager dans un nouveau pilotage des indicateurs de développement statistique pour améliorer le manuel et le logiciel avant de mettre en œuvre ce nouvel outil de mesure.
- Les bureaux nationaux de statistiques devraient soutenir le développement des capacités des organisations de la société civile, y compris sur les questions institutionnelles, et les encourager à utiliser les statistiques officielles.
- Les bureaux nationaux de statistiques devraient développer des canaux adéquats pour recevoir les données produites par les organisations de la société civile.

VII. Recommandations à l'endroit de la Commission

62. La Commission de statistique est appelée à :

- a) Prendre note du renforcement des capacités en cours dans le domaine des statistiques aux échelons national, sous-régional et continental en Afrique dans le contexte du développement durable ;
- b) Demander aux pays africains d'intégrer leurs stratégies nationales de développement des statistiques dans leurs plans de développement et processus d'établissement des budgets nationaux. Cette mesure permettra de consacrer des ressources suffisantes à la production de statistiques à l'appui du suivi et de l'évaluation des plans ;
- c) Exhorter les pays africains à non seulement accorder une haute priorité aux statistiques en allouant des ressources financières suffisantes à la production et à l'exploitation des statistiques, mais également à créer des fonds nationaux pour les statistiques, comme le recommande la Charte africaine de la statistique ;
- d) Convier les pays africains à revoir leur législation relative aux statistiques et à l'aligner sur les Principes fondamentaux de la statistique

officielle et la Charte africaine de la statistique. Ils devraient coordonner de façon efficace tous les acteurs des systèmes statistiques nationaux ;

e) Inciter les communautés économiques régionales à renforcer leurs capacités dans le domaine de la statistique et à coordonner efficacement une coordination efficace des systèmes statistiques nationaux dont ils dépendent et l'harmonisation de la production de statistiques ;

f) Prier les partenaires de développement à accroître leur appui au système africain de statistiques pour la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique pour la période 2017-2026.
